



Communiqué de presse

Objet: Rencontre diplomatique du 09 décembre 2023 à Rabat entre les représentants des pays du sud

Le samedi 9 décembre, un événement s'est tenu à Rabat en présence de représentants du Maroc, de la Tunisie, de la Turquie, du Mali et du Niger. Cette rencontre avait pour objectif principal de mettre en lumière la nécessaire coopération entre les pays tiers et les États du sud de l'Europe, qui sont les plus sensibles aux flux migratoires. L'importance de cette coopération avait déjà été exprimée par les représentants des États membres du groupe MED9, puis par ceux des États tiers concernés.

Cette rencontre diplomatique a également été une opportunité de renforcer les liens historiques d'amitié entre les pays du sud. Plusieurs sujets ont été discutés, principalement centrés sur les accords de réadmission. Parmi les points abordés, voici les éléments clés qui en ont émergé :

- En raison du manque de réglementation claire et précise concernant les questions sensibles pour les pays tiers dans la directive retour, ces États vont promouvoir leurs intérêts à travers la négociation d'accords bilatéraux de réadmission avec les pays européens. Plusieurs États du sud de l'Europe ont déjà conclu de tels accords bilatéraux avec des États tiers du Sud.
- Récemment, l'Union européenne a adopté une attitude réticente à l'égard du partage de données avec les pays tiers. La question du partage des données des ressortissants des pays tiers, détenues par l'UE, a pour ainsi dire, presque été exclue des discussions publiques. En d'autres termes, l'Union européenne n'a pas l'intention de partager ces informations sensibles avec ces pays. Par conséquent, la question du partage des données, ainsi que la délégation des compétences pour la gestion et la surveillance des flux migratoires en Méditerranée, sera incluse dans les accords bilatéraux de réadmission. Cette approche favorisera une efficacité opérationnelle accrue et un partage plus large des données, permettant également aux pays tiers de partager des informations concernant leurs ressortissants migrants en situation irrégulière en Europe.
- La question de financements et des indemnités européennes liées au retour des migrants dans les pays tiers fait encore et toujours partie de nos priorités et constitue une condition nécessaire à l'établissement d'accords bilatéraux de réadmission. L'issue des plénières aura donc un impact non négligeable sur la possibilité ou non d'établir des accords bilatéraux avec les pays tiers. **Or, par définition, la directive retour ne pourra pas fonctionner sans la coopération des pays tiers concernés.**

En conclusion, les représentants des nations du sud ont exprimé leur appréciation pour les actions éthiques et responsables entreprises par l'exécutif européen. Cette rencontre a consolidé les relations entre les États participants, démontrant une volonté collective de traiter de manière constructive les défis liés à la migration, tout en préservant les intérêts nationaux et les droits fondamentaux des personnes concernées.

Signature du ministre de l'Intérieur

du Maroc :

M. Mohamed Toumba

du Niger:

Général de brigade M. Abdelouafi Laftit

du Mali:

M. Choguel Maïga

de la Turquie:

M. Ali Yerlikaya

de la Tunisie:

M. Kamel Feki

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter le service de presse du

Royaume du Maroc:

Susie DELTENRE

susie.d.hp@gmail.com

+33 6 95 87 38 60